



FONTRIEU
81260

Téléphone : 05 63 74 00 61
Télécopie : 05 63 74 58 01
Courriel : mairie@fontrieu.fr

Le 10 mai 2019

Le Maire de FONTRIEU

A

Monsieur le Préfet
Préfecture du Tarn
Bureau de l'environnement et des
affaires foncières
Place de la Préfecture
81013 ALBI CEDEX 9

N/Réf : ECONOMIE

Dossier suivi par Marion RECOULES

Objet : Avis sur le projet de demande de permis de recherches de substances minières

Vous m'avez sollicité, en temps que Maire de la commune de Fontrieu, pour émettre un avis concernant la demande d'un permis d'exploration déposé par la société « Tungstène du Narbonnais » sur ma commune.

En temps que Maire et pour être totalement transparent sur cette affaire, je me devais d'impliquer l'ensemble des membres du conseil municipal, ce qui a été fait lors de la séance du vendredi 12 avril 2019.

L'ensemble du conseil municipal est composé de 26 membres.

Lors de cette assemblée étaient présents :

M. Gavalda Didier, M. Aliès Cédric, Mme Armengaud Marie Christine, M. Azaïs Alain, M. Berthoumieux Michel, M. Casbas Joseph, M. Escande André, M. Escande David, M. Garrido Léopold, M. Gran Alain, M. Loup Jean Paul, M. Maffre Dominique, M. Maffre Jérôme, M. Maffre Philippe, Mme Oulès Elisabeth, M. Oulès Thierry, M. Rouquette Christian, Mme Ségui Hélène, M. Sire Jean Michel, Mme Vieu Francine.

Des représentations ont été exercées :

Mme Maryse Bascoul à donné procuration à M. Escande David

M. Escande Thierry à donné procuration à M. Oulès Thierry

Ont été excusés : M. Maury Maurice et Mme Krzésinski Estelle.

Étaient absents lors de cette séance : M. Ferré Enrico et Mme Carausse Martine

Auparavant, les membres de la société « Tungstène de Narbonnais » avaient présenté le déroulement du projet aux élus lors d'une réunion qui s'est tenue le mercredi 3 avril 2019, où toutes questions ont pu être abordées et ont pu trouver réponses.

Avant le vote j'ai demandé aux conseillers municipaux de se prononcer « pour » ou « contre » le projet de délivrance d'un permis d'exploration de recherche de métaux sur notre commune, entre-autre du tungstène.

Je vous expose le résultat du vote, qui a eu lieu à main levée : 18 voix pour et 4 voix contre.

Lors de leur choix de voter « contre » la demande de permis exclusif de recherches de substance minières, les élus se sont expliqués. Mme Ségui Hélène a porté son attention sur le risque environnemental dans le temps, notamment pour les générations futures, concernant les eaux d'infiltration traversant des stériles, d'où des pollutions fort probables.

M. Maffre Philippe a souligné que lors de la réunion de présentation du projet, que tout allait bien, trop bien, sans aucun point négatif, trop bien pour être vrai, aucun risque n'est pas concevable pour lui.

M. Sire Jean Michel a dit qu'il ne votait pas, puisqu'il n'avait pas assisté à la réunion de présentation, donc j'ai considéré son refus de vote comme une opposition au projet.

Mme Armengaud Marie Christine n'a émis aucun propos.

L'avis est donc **favorable**, mais je me permets de vous soumettre avec certaines réserves, que l'on peut décliner en trois thèmes, que mes conseillers et moi-même avons émises.

1. Au regard de l'environnement :

- Réserve 1 : Notre source en eau potable de Peyrolles et du Merle qui alimente en eau potable la totalité de notre commune, une partie de la commune de Brassac et une partie de la commune de Vabre risque d'être polluée ou détournée lors de forage ou voire lors de l'exploitation.
Cette source semble venir du secteur concerné, et notre source de secours, est un ancien forage réalisé par les BRGM se trouve à Arcanic, juste à coté du gisement.
- Réserve 2 : Comment sera réalisé le traitement des eaux de ruissellement ? Quel impact aura-t-il ?
- Réserve 3 : Quel sera l'impact visuel du projet ? Quelle superficie sera nécessaire pour l'implantation de l'usine de traitement ?
- Réserve 4 : Qu'une évaluation des risques sanitaires et environnementaux nous soit transmise.

2. Au niveau financier :

- Réserve 5 : Une indemnisation des propriétaires et des bailleurs conséquente, pour avoir une pérennité dans le temps.
- Réserve 6 : Après avoir obtenu le permis d'exploiter, nous demandons au titre de compensation de tous préjudices moraux liés à la population, une indemnisation annuelle sous forme de don, de 240 000€ indexée sur le coût de la vie, laquelle sera versée sur le budget général de notre commune, hors fiscalité obligatoire et hors reversement participatif. Cette somme serait investie pour l'entretien de nos routes communales, nos chemins carrossés, nos édifices religieux, nos cimetières, etc....
- Réserve 7 : Que le siège social de l'entreprise soit obligatoirement sur notre commune.
- Réserve 8 : Que l'usine de traitement soit sur le territoire de notre commune

3. D'un point de vue social :

- Réserve 9 : Que l'ensemble des emplois soit créé localement, et en priorité, si possible, des habitants de notre collectivité.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de ma haute considération.

Le Maire,
Didier GAVALDA

